

Le 31 mai 2005  
2005/nr-044

**LE GOUVERNEMENT McGUINTY INTENSIFIE  
LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME**

*La lutte contre le tabagisme donne lieu à un investissement sans précédent  
de 50 millions de dollars*

**TORONTO** – Le gouvernement McGuinty fera un investissement sans précédent de 50 millions de dollars cette année dans la campagne Ontario sans fumée, l'investissement dans la lutte contre le tabagisme est le plus important de toute l'histoire de la province, a annoncé aujourd'hui le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman.

« Nous protégeons la population des effets de la fumée secondaire tout en aidant les jeunes à ne pas commencer à fumer et en fournissant les outils nécessaires aux fumeurs pour qu'ils cessent de le faire », a déclaré le ministre. « Nous renforçons des lois anti-tabac qui ont du mordant grâce à des mesures d'exécution strictes et à des programmes qui aident la population et les collectivités à faire de l'Ontario un endroit sans fumée. »

Ces 50 millions de dollars représentent une augmentation de 66 p. 100 par rapport à 2004-2005. Ils seront investis en 2005-2006 pour appuyer les trois grands objectifs de la campagne Ontario sans fumée, soit la protection, la prévention et l'abandon du tabac. Cette campagne prévoit le financement de programmes de prévention à l'intention des jeunes, d'abandon de la cigarette, de sensibilisation du public et d'exécution, ainsi que de projets ciblant les populations à risque élevé telles que les communautés autochtones et les personnes à faible revenu.

« La campagne Ontario sans fumée se traduira par une diminution du tabagisme, des maladies et des décès », a ajouté la D<sup>re</sup> Sheela Basrur, médecin hygiéniste en chef de l'Ontario. « Nous freinons la propagation du tabagisme en incitant les jeunes à ne pas fumer pour ne pas qu'ils deviennent dépendants de la cigarette. Nous nous assurons aussi que les Ontariennes et Ontariens qui désirent cesser de fumer trouvent rapidement de l'aide. »

Les 50 millions de dollars financeront :

- Des programmes de prévention chez les jeunes (5,6 millions de dollars). Il s'agit de fonds destinés à la prévention dans les collectivités et dans les écoles.

- L'abandon du tabac (13,8 millions de dollars). Ces fonds serviront à financer de nouveaux programmes ciblant les populations à risque élevé et visant l'expansion des mesures anti-tabac existantes, y compris les programmes de la *Ontario Medical Association*, de la *Ontario Pharmacists' Association* et de la *Ontario Dental Association* qui ont pour but de former les professionnels de la santé à l'abandon du tabac, le programme « *Leave the Pack Behind* » destiné à sensibiliser les jeunes des établissements postsecondaires aux dangers du tabagisme et le programme de téléassistance pour fumeurs. Cet hiver, le gouvernement mettra en œuvre un important projet d'abandon du tabac proposant un accès amélioré aux traitements de substitution de la nicotine.
- Les programmes ciblant les populations autochtones (2 millions de dollars). Ces fonds serviront à la prévention, à la sensibilisation, à l'abandon du tabac et au contrôle du tabagisme dans les collectivités autochtones.
- L'évaluation, la surveillance et l'administration (4,6 millions de dollars).
- Les programmes provinciaux de soutien (2,7 millions de dollars). Ces fonds serviront à soutenir et former le personnel affecté à la lutte contre le tabagisme et à lui apporter un soutien technique ainsi qu'à fournir des ressources aux organismes de santé, aux collectivités et au public.
- Les bureaux de santé publique (7,7 millions de dollars). L'on prévoit accroître les ressources des bureaux de santé publique en vue de favoriser la protection de la santé et l'application des mesures.
- La sensibilisation du public (13,6 millions de dollars). Ces fonds serviront à sensibiliser le public à la protection, la prévention et l'abandon du tabac et à financer les mesures de soutien grâce à des campagnes grand public et à des programmes visant les collectivités à risque élevé.

Le gouvernement a également déposé un projet de loi, *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, qui, s'il est adopté, interdira l'usage du tabac dans tous les lieux publics ou de travail clos dès le 31 mai 2006. Ce projet de loi vise les restaurants, les bars, les écoles, les clubs privés, les stades sportifs, les lieux de divertissement, les véhicules utilisés pour le travail et les bureaux. En outre, le projet de loi propose un renforcement des restrictions concernant la vente de tabac aux mineurs et l'interdiction d'étaler des produits de tabac dans les commerces de détail. Le projet de loi fait actuellement l'objet de débats pour la dernière fois au sein de l'Assemblée législative.

« Nous félicitons le gouvernement de vouloir faire de l'Ontario un endroit sans fumée et de donner suite aux préoccupations du milieu des soins de santé », a dit Rocco Rossi, chef de la direction, Fondation de l'Ontario des maladies du cœur. « Nous serons heureux de travailler en collaboration avec le gouvernement pour réduire le tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac. Un Ontario sans fumée ne constitue pas seulement une bonne politique publique en matière de santé mais aussi un objectif admirable qui permettra de sauver d'innombrables vies. »

En plus de provoquer de nombreux décès, le tabagisme coûte annuellement à la province au moins 1,7 milliard de dollars en soins de santé, entraînant plus de 2,6 milliards de dollars de pertes de productivité et occasionnant au moins 500 000 jours d'hospitalisation par année.

L'annonce faite aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du plan exhaustif du gouvernement McGuinty destiné à améliorer les soins de santé en Ontario. Ce plan vise entre autres à aider la population à se maintenir en bonne santé, à réduire les temps d'attente pour des interventions importantes, à créer des Équipes Santé familiale et à faciliter l'accès aux médecins et au personnel infirmier.

Renseignements :

Médias :

David Spencer  
Bureau du ministre  
416 327-4320

Dan Strasbourg  
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
416 314-6197

Grand public : 416 327-4327 ou 1 800 268-1154

Ce communiqué de presse et d'autres ressources médiatiques, telles que des articles préparés et des audioclips traitant de sujets variés, sont publiés sur le site Internet du Ministère à l'adresse [www.health.gov.on.ca/indexf.html](http://www.health.gov.on.ca/indexf.html) à la section Médias d'information.

Le site [www.resultatsontario.gouv.on.ca](http://www.resultatsontario.gouv.on.ca) contient de plus amples renseignements sur les réalisations en matière de santé.

English version available

p.j. Feuille de renseignements